Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 029-212901318-20260921-2026_09_16_02-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT FINISTÈRE
ARRONDISSEMENT DE MORLAIX
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LANDIVISIAU

COMMUNE DE LOCMÉLAR
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DELIBÉRATION N° 2026-09-16-02

Nombre de Conseillers : - En Exercice : 10
- Présents : 10
- Votants : 10
- Procurations : 0

Date de la Convocation : 11 septembre 2026
Date de l'affichage : 11 septembre 2026

Le seize septembre deux mil vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur MOAL Pierre-Yves, Maire.

PRÉSENTS : MOAL Pierre-Yves, OGER Thibaud, QUENTRIC Magalie, HIRRIEN Jean-Paul, MOAL Michelle, FAGOT Cyrille, GOURCY Sandra, RAUTUREAU Mikaël, BOTHOREL Philippe et ABGRALL Pauline.
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : FAGOT Cyrille

Objet : Décisions modificatives
Budget communal et budget lotissement

Budget communal

Monsieur Le Maire fait part d'une erreur dans l'établissement du budget primitif 2026.

Le résultat de clôture 2025 en investissement est de 310 268,90 €.

Or, la somme de 306 639,45 € a été inscrite au budget primitif 2026 au chapitre 001 (résultat d'investissement reporté), soit une différence de 3 629,45 €.

Il convient de procéder à une décision modificative :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-001		3 629,45 €		
Total INVESTISSEMENT	0 €	3 629,45 €		

Il est précisé qu'à l'issue de la présente décision modificative, la section d'investissement du budget est en suréquilibre (recettes supérieures aux dépenses), ce que la loi permet.

Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 029-212901318-20260921-2026_09_16_02-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT FINISTÈRE
ARRONDISSEMENT DE MORLAIX
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LANDIVISIAU

COMMUNE DE LOCMÉLAR
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DELIBÉRATION N° 2026-09-16-02

Pour rappel, le budget voté s'équilibrait en section d'investissement à la somme de 719 000 €.

Budget lotissement

Dans le budget primitif du lotissement pour l'année 2026, une erreur a été constatée concernant les intérêts d'emprunts initialement prévus à 310 €.

Après vérification, il s'avère que ce montant correspondait à une seule mensualité, alors que 4 mensualités sont dues au total (1 mensualité de 306,25 € et 3 mensualités de 405 €), soit un montant total de 1 521,25 € et non 310 €.

Aussi, il convient de procéder à une décision modificative du budget comme suit :

Désignation	**Dépenses**		**Recettes**	
	Diminution de crédits	**Augmentation de crédits**	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-66-6611 (intérêt emprunt)		1 290 €		
Ecritures d'ordre budgétaire (transfert intérêt d'emprunt vers le « stock »)				
D-043-608 (transfert intérêt emprunt)		1 290 €		
R-043-796 (transfert intérêt emprunt)				1 290 €
Total FONCTIONNEMENT	0 €	2 580 €	0 €	1 290 €

Ecritures d'ordre budgétaire (transfert du « stock » vers le coût de revient global)				
INVESTISSEMENT				
D-040-3555		1 290 €		
FONCTIONNEMENT				
R-042-71355				1 290 €

Ecritures afin d'équilibrer le budget global en section d'investissement				
INVESTISSEMENT				
D-040-3555		1 290 €		
R-16-168748 (avance commune)				1 290 €

Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 029-212901318-20260921-2026_09_16_02-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT FINISTÈRE
ARRONDISSEMENT DE MORLAIX
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LANDIVISIAU

COMMUNE DE LOCMÉLAR
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DELIBÉRATION N° 2026-09-16-02

Cette décision modificative porte le budget total de la section de fonctionnement en dépenses à 171 923,98 € et en recettes à 183 441,98 € ; le budget total en section de fonctionnement reste en suréquilibre (recettes supérieures aux dépenses).

En section d'investissement le budget global s'équilibre à 170 323,98 €.

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal** et à **10** voix pour :

- **ADOPTE** la décision modificative du budget principal telle que présentée ci-dessus,
- **ADOPTE** la décision modificative du budget annexe du lotissement telle que présentée ci-dessus,

Fait à Locmélar, le 21 septembre 2026

Le Maire,
MOAL Pierre-Yves

Le secrétaire de séance,
FAGOT Cyrille

MAIRIE DE LOCMELAR 29400 FINISTERE